

La réunion s'est tenue le lundi 21 novembre 2022 à 20h00, au centre socio-culturel Lamartine.

Ce CR est complété par l'accès au diaporama de la réunion : [PresentationCoqOs2022-11-21V1.1.pdf](#)

Étaient présents :

- de la Ville : Laetitia Boutrais sixième adjointe déléguée au quartier Ouest Sud et Cité Jardins, Sylvie Darracq élue référente du conseil de quartier, Samuel Besnard septième adjoint chargé du développement urbain et métropolitain, David Petiot conseiller municipal chargé de l'énergie et des mobilités, Pia Benguigui chargée de mission participation citoyenne, Jean-Paul Notte chargé de mission prévention / Sécurité, Marielle Denat responsable du service urbanisme
- invités : Bandiougou Coulibaly directeur du CSC Lamartine, Claude Plan animateur au Conseil de quartier Ouest Nord
- une trentaine d'habitants
- les animateurs du conseil de quartier : Catherine Chollet, Jean Darracq, Philippe Delpech, Philippe Macé, Caroline Pressouyre

1) Présentation d'une association : le centre socio-culturel Lamartine

M Bandiougou Coulibaly directeur du centre Lamartine nous présente les centres socio-culturels de Cachan (Lamartine, La Plaine et Cousté) gérés par l'AGAESCC (Association de Gestion et d'Animation des Équipements Socio-Culturels de Cachan).

Ces centres sont à destination de tous les habitants de la ville (enfants, jeunes, familles et séniors) en proposant des activités, en permettant aux habitants et aux associations de monter des projets et des ateliers (informatique, sophrologie, couture...), et en favorisant l'accès au droit (accès au droit, permanence d'écrivain public, ateliers numériques...). Ils sont financés majoritairement par la Ville et la CAF. Leur projet social est en cours de renouvellement.

2) PLUi, présenté par M Besnard et Mme Denat

Le territoire Grand Orly Seine Bièvre (GOSB) a entamé la procédure de réalisation du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) applicable à toutes les communes du territoire et qui remplacera le PLU de Cachan. La Métropole du Grand Paris est divisée en 12 EPTs (Établissements Publics Territoriaux) et le GOSB constitue le douzième (EPT12).

Le PLUi est le document qui fixe la stratégie de développement urbain, à l'échelle intercommunale (Territoire du Grand Orly Seine Bièvre). Il porte le projet de territoire, et donc le projet de ville pour les 10- 15 prochaines années.

C'est l'outil qui :

- fixe les règles de construction
- articule les besoins en équipements et réseaux publics
- définit les orientations d'aménagement

La réalisation du PLUi passe par plusieurs étapes :

- formalisation d'un diagnostic du territoire (24 communes et 720 000 habitants, l'équivalent de la 3^{ème} commune de France) réalisé par le GOSB et les villes ; ce diagnostic intègre les projets réalisés entre 2018 et 2019 et prend en compte les nouveaux projets en voie de réalisation (Grand Paris Express, Eco-quartier de la gare Arcueil-Cachan,...)
- élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) présentant les objectifs à atteindre et les principales orientations du développement du territoire pour les 10 prochaines années.. Un avant-projet d'Aménagement et de Développement Durables doit faire l'objet d'un débat dans les Conseils Municipaux de chaque ville.
- L'élaboration d'un règlement, d'un zonage et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qui correspondent aux secteurs de projet ainsi qu'à certaines thématiques prioritaires.

Le PADD prévoit 2 orientations principales :

- Améliorer et apaiser les conditions de vie de tous les habitants,
- Anticiper et adapter le territoire de demain

Le PLUi sera réalisé à l'aide d'une concertation continue avec les habitants, de 2023 à 2025. Cette concertation a débuté en 2022. Une 1^{ère} balade urbaine sera prévue le 3 décembre (s'inscrire sur la plate-forme « parlonsensemble-Cachan.fr »).

Différents évènements dont des ateliers seront organisés à Cachan tout au long de l'année 2023.

Un registre est mis à disposition au service urbanisme pour que tous les habitants y inscrivent leurs idées, et observations (maison des services publiques près de la Poste). Une enquête publique aura lieu en 2024.

3) Budget participatif

Calendrier de la 3^{ème} édition :

- Dépôt des projets, par les habitants : 10 octobre - 10 novembre 2022
- Étude de recevabilité et faisabilité, par la Ville et le Comité Citoyen : 14 novembre 2022 - 9 mars 2023
- Vote des habitants : 10 mars - 10 avril 2023
- Annonce des résultats : avril 2023 ; les projets lauréats sont ceux qui recueillent le plus de voix dans la limite de l'enveloppe attribuée pour les projets Ville (75 000€) et pour les projets Quartiers (15 000€ par quartier, avec au moins un projet par quartier)
- Réalisation des projets lauréats : dès avril 2023

Tous les détails sont ici : <https://parlonsensemble-cachan.fr/processes/BP-saison3>

Deux projets sur Ouest Sud issus de la 2ème édition vont être réalisés :

- Aire de jeux prévue place Chateaubriand :
 - Après analyse par les Services Techniques, pour des raisons de sécurité, il a été jugé préférable de l'installer au passage du Loing (au coin de la rue Lavoisier là où est actuellement installée la base vie du chantier de l'immeuble @base), dans le cadre de l'aménagement du Passage du Loing (secteur A - Promenade du Loing et du Lunain).
 - Une concertation est prévue avec les riverains.
- Amélioration de la propreté sur l'avenue du président Wilson : les poubelles prévues doivent arriver dans les premières semaines consécutives à la présente réunion.

Pour la 3ème édition, sur Ouest Sud, les projets suivants ont été proposés :

- Plantation d'arbres autour de la gare RER Bagneux : Avenue Pont Royal, Rue de Reims, ...
- Installation d'une boîte à livre à l'école Paul Doumer
- Amélioration des zones de jeux pour enfants à la cité Jardins

Beaucoup de projets concernent l'ensemble de la Ville.

Il est à noter que les projets situés sur la cité Jardins seront examinés par le bailleur Valophis.

4) Emploi à la Cité Jardins

Le conseil citoyen de la Cité Jardins (instance créée au titre de la politique de la Ville dans les quartiers prioritaires) a été à l'initiative d'une rencontre avec les acteurs de l'emploi le 6 octobre afin de connaître la situation de l'emploi dans ce quartier et de dégager des pistes d'amélioration.

Cette rencontre a rassemblé des membres du conseil citoyen, l'Adulte relais Référente du conseil citoyen des élus de la ville, le Référent emploi de la Ville et le Référent du parcours PRIJ (Plan Régional Insertion pour la Jeunesse), le Directeur du CSC Lamartine et un Animateur jeunesse.

Après présentation d'un diagnostic sur la ville et sur la cité jardins, les différents partenaires ont présenté les différents dispositifs existant pour favoriser la recherche d'emploi ou de formations comme le PRIJ destiné aux jeunes de 16 à 30 ans en difficulté d'insertion et qui sont sortis des dispositifs classiques (pôle emploi, mission locale). A ce jour, 46 jeunes sont ou ont été suivis.

La conclusion est que des dispositifs existent mais ils sont peu connus. Il est indispensable de faire connaître ces dispositifs et continuer toutes ces initiatives pour faire baisser le chômage à la Cité Jardins et à La Plaine.

5) Vélos et trottinettes

Comment améliorer la pratique du vélo à Cachan ?

Claude Plan, animateur du Conseil de quartier Ouest Nord et David Petiot, élu, sont venus parler de ce sujet.

Une commission vélo pour les mobilités actives (intégrant les déplacements piétons) est en place.

Cette commission travaille avec la Ville sur des actions favorisant ces types de mobilités.

Elle est constituée de membres représentant les Conseils de quartier et les associations de défense de la bicyclette.

En liaison avec le Territoire, des actions sont prévues comme l'aménagement de voies cyclables, le passage en ville 30, la mise en place d'arceaux pour le stationnement et la mise en place de bornes de gonflage et réparation de vélos.

Sont également prévus le passage du permis vélo par les enfants de CM1 (sur le même principe que le permis piétons) et l'apprentissage du vélo dans les écoles.

Une réflexion est aussi nécessaire pour améliorer les connexions avec les villes de Bagneux et d'Arcueil.

Pour affiner le diagnostic, une enquête en ligne sera à disposition sur le site parlonsensemble-cachan.fr, dès le 1^{er} décembre avec une cartographie contributive.

Pour participer à cette commission, il suffit d'envoyer sa candidature au COQOS (Conseil de Quartier Ouest-Sud).

Par ailleurs, Samuel Besnard a donné quelques précisions sur le déploiement de Vélib' en banlieue : il y a 5 stations à disposition des cachanais, dont la station Arcueil/Cachan située sur Arcueil mais qui pourra être déplacée sur Cachan à l'issue des travaux de l'Ecoquartier ; malheureusement, à ce jour, la Ville n'a pas pu obtenir de statistiques d'utilisation des 5 stations.

6) Avancement des différents aménagements et chantiers de Cachan :

- Passage du Loing (secteur A - Promenade du Loing et du Lunain) : étude en cours, réunion prévue.
- Ecoquartier de la gare Arcueil-Cachan :
 - Lancement concertation espace public : 2023
 - Le chantier est prévu de 2024 à 2027
- Gare de la ligne 15 : mise en service fin 2025
- Parking Bonnet :
 - Relocalisé temporairement le temps du chantier, sur un site proche de la gare qui appartient au foncier de la Ville.
 - Il reviendra ensuite à son emplacement initial.

- Campus Cachan :
 - Parking de 80 places temporaires pour les personnels des écoles : disponible,
 - Parking public de 120 places, en surface, constitué de places spécifiques ou mutualisées,
 - Étude stationnement par l'aménageur ; objectif : être au plus proche des besoins tout en encourageant les mobilités douces,
 - Urbanisme transitoire : le projet sur La Porterie, en cours d'élaboration, sera lancé 2ème trimestre 2023,
 - Une nouvelle ligne de bus passera devant le campus, afin de limiter le déplacement des étudiants en voiture,
 - Travaux réseaux publics prévus pour 2023, le démarrage des travaux des espaces publics fin 2024 et le programme immobilier début 2024 (choix de l'architecte en cours).
- RD920 : enquête publique prévue dernier trimestre 2022 ou 2023
- Immeuble @base (Arobase) :
 - Livraison parking : 55 places publiques en sous-sol dont 13 réservées : 10 Electriques et 3 PMR
 - Mise en exploitation : à priori mars 2023
 - Mode de gestion : Horaire et abonnement en cours de négociation
 - Retrait plots et câbles alimentation (Enedis) : 2023
- Gare RER B Bagneux :
 - Mise aux normes des quais en prévision de l'arrivée des nouvelles rames MI20,
 - Premiers trains fin 2025,
 - <https://www.rerb-leblog.fr/du-nouveau-sur-toute-la-ligne/>

Des informations sur ces grands projets sont accessibles sur le site de la ville à la rubrique « grands projets »

7) Questions des habitants

Tout d'abord, les questions posées par écrit et auxquelles la Ville a répondu avant la réunion, ont été passées en revue. Il a été signalé que certaines réponses de la Ville étaient courtes mériteraient de plus amples explications, comme celle au sujet de l'accès à la fibre avenue du Pont Royal. Le fichier des questions-réponses est en lien ici :

[QuestionsCqos2022-11-21RéponsesVille.pdf](#)

Une question posée en séance a porté sur l'état actuel des nuisances sonores nocturnes provenant des locaux paroissiaux de Saint Jean et signalées lors de la réunion du CQOS du 27 juin. Jean-Paul Notte a répondu qu'il n'avait pas de nouveaux éléments tangibles mais que le problème avait été remonté à Madame La Maire et à l'Évêché de Créteil. Des riverains ont toutefois ajouté que la situation s'était apaisée. Les animateurs du CQOS se sont renseignés auprès de la paroisse, postérieurement à la réunion, et il s'avère que l'ancien curé a pu récupérer les clés auprès des fêtards fautifs et que le nouveau curé a commencé à prendre des mesures visant à sensibiliser les futurs utilisateurs des locaux.

8) Point sur le stationnement et la circulation

- Lumières Sud :
 - Mardi 8 février 2022 : Balade urbaine
 - Lundi 27 juin au jeudi 22 septembre 2022 : Travaux d'ajustements sur la zone 30 et la zone bleue, non achevés (dernière intervention le 22/09/2022 pour la pose des panneaux de modification des sens de circulation)
 - Date à déterminer : Réunion de bilan de chantier entre le GOSB et les riverains
- Chateaubriand :
 - Mercredi 14 juin 2022 : Présentation par le GOSB et la Ville du projet d'aménagement de la zone 30 et zone bleue
 - Lundi 3 octobre 2022 : Démarrage des travaux de la phase 1 => Réalisation des ouvrages de sécurisation sur l'avenue de Chateaubriand
 - Mardi 11 octobre 2022 : Première réunion de concertation avec le GOSB centrée sur les aménagements de l'avenue de Chateaubriand
 - Début 2023 : Nouvelle réunion à l'issue des travaux de la phase 1 pour présenter la deuxième version du plan du GOSB
 - 1er ou 2ème trimestre 2023 : Début de la phase 2 => Aménagement des autres carrefours
 - A priori à partir du 3ème trimestre 2023 : début de la phase 3 => Refonte des trottoirs et enfouissement des câbles téléphoniques ; le périmètre d'intervention reste à confirmer
 - Date à déterminer : démarrage de la dernière phase => Mise en place de la zone 30 et des sens interdits et configuration de la zone bleue (traçage des places en bleu)

Plusieurs habitants évoquent le fait d'être insuffisamment informés au sujet des projets d'aménagements, et concernant le lancement et le déroulement des travaux.

Ainsi, différentes questions sont posées :

- Sur les différents modes d'affichage et support d'informations, de la part de la Ville et du GOSB
- Sur le fonctionnement de la commission stationnement & circulation Ouest Sud, sur les interactions de celle-ci avec la Ville et le GOSB (balades urbaines, réunions, questions/réponses par mail...), sur la façon dont sont diffusés les CRs, des rencontres avec la Ville et le GOSB et comment participer à cette commission.

Le plus simple est de contacter le Conseil de Quartier dont certains animateurs sont également membres de la commission, à l'adresse coqos.cachan@gmail.com

Certains habitants souhaiteraient que l'avenue Jean Jaurès ne soit pas à double sens sur toute sa longueur, dans la lignée de la proposition de la commission stationnement & circulation Ouest-Sud concernant les sens de circulation. Mais la Ville, comme l'a expliqué Samuel Besnard, souhaite conserver la circulation inter-quartiers d'où le fait de garder les avenues de Chateaubriand et Jean Jaurès entièrement à double-sens.

Cependant, selon le projet du GOSB, le stationnement sera unilatéral alterné. Or, selon l'avis de certains habitants en séance, la combinaison de ce type de stationnement avec une circulation à double-sens a pu s'avérer contre-productive. D'ailleurs, il a été unanimement constaté en séance que le passage entièrement en sens unique des rues Chaptal, Condorcet et Pascal a d'ores et déjà permis d'apaiser la circulation.

Plusieurs riverains s'inquiètent de la réduction du nombre de places de stationnement engendrée par le passage du quartier Chateaubriand en zone bleue.

Samuel Besnard a rappelé deux éléments concernant la problématique du stationnement sur Ouest-Sud :

- Celle-ci est notamment due à un report du stationnement des résidents de Bourg-la-Reine et de Bagneux depuis que le stationnement est devenu payant dans ces communes
- L'espace public est partagé, et une place par habitation ne peut être garantie

Une question est posée sur la carte de résident pour les habitants de Chateaubriand. Elle fonctionnera selon le même principe que celle des habitants de Lumières Sud : une carte dématérialisée par foyer pour un seul véhicule dûment identifié. Le stationnement du véhicule concerné est ainsi limité à 7 jours. Pour rappel, sans carte, le stationnement en zone bleue est limité à 1h30, de 9h00 à 19h00, du lundi au samedi.

A priori, la carte permettra aux résidents de Chateaubriand de stationner sur Lumières Sud, et inversement, mais le périmètre exact de la validité de la carte reste à préciser.

Un autre habitant évoque le risque de répercussion du stationnement sur l'avenue du Président Wilson qui, pour le moment, n'est pas destinée à passer en zone bleue.

Une autre habitante fait remarquer que l'avenue du Président Wilson est divisée en 3 tronçons : un limité à 30 km/h devant les écoles Paul Doumer, un limité à 50 entre l'entrée du campus et l'ESTP puis de nouveau 30 jusqu'au parc Raspail. Cela paraîtrait plus simple d'être limité à 30 sur toute l'avenue.

9) Dates prévues

Le 17 décembre 2022 : marché artisanal sur l'esplanade devant le théâtre et descente aux lampions.

Deux cortèges porteurs de lampions provenant de Ouest -Sud, du Coteau et la Plaine se retrouveront au parc Raspail pour un lancer de lanternes chinoises.

Informations diverses. Vous voulez contacter la mairie :

- Formulaire de contact relié au cabinet et au secrétariat des élus : <https://www.ville-cachan.fr/component/rsform/form/40:contacter-la-ville-de-cachan?Itemid=545>
- Pour adresser des signalements directement en lien avec la voirie : voirie@ville-cachan.fr
- Pour adresser des signalements à la police municipale : police.municipale@ville-cachan.fr
- En cas de dépôt sauvage de déchets vous pouvez contacter la brigade de l'environnement au 01 49 69 80 44 ou envoyer un mail à brigadeenvironnement@ville-cachan.fr

Prochaine réunion du conseil de quartier printemps 2023

Pour toute questions, propositions de sujets, de participation à des commissions et à l'animation du comité de quartier, n'hésitez pas à nous contacter :

Par courrier : Conseil Quartier Ouest-Sud, participation citoyenne, square de la Libération, Hôtel de Ville, 94230 CACHAN

par mail : Conseil Quartier Ouest-Sud Cachan coqos.cachan@gmail.com

Annexes :

Lien vers le diaporama de la réunion : [PresentationCoqOs2022-11-21V1.1.pdf](https://www.ville-cachan.fr/annexes/PresentationCoqOs2022-11-21V1.1.pdf)

Lien vers les questions-réponses écrites : [QuestionsCoqOs2022-11-21ReponsesVille.pdf](https://www.ville-cachan.fr/annexes/QuestionsCoqOs2022-11-21ReponsesVille.pdf)

Retrouver le conseil sur <https://www.ville-cachan.fr/cachan-citoyenne/conseil-de-quartier/279-quartier-ouest-s>
et sur <https://parlonsensemble-cachan.fr/assemblees/CQ-Cachan>